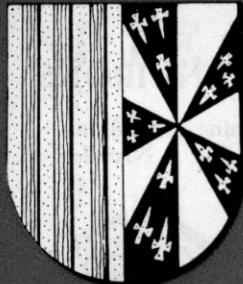


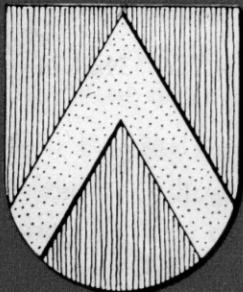
# ENTRE SENNE ET SOIGNES<sup>10</sup>

X — 1971

3<sup>e</sup> année



FAUCUWEZ-OOGHE



HERZELLES



RIFFART



TRAZEGNIES



NOSTRE DAME D'ITTRÉ

# ENTRE SENNE ET SOIGNES

Art = Histoire = Folklore = Tourisme

Revue trimestrielle publiée par la

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE FOLKLORE D'ITTRÉ ET ENVIRONS

Alsemberg - Beersel - Bois-Seigneur-Isaac - Bornival - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château -  
Braine-le-Comte - Clabecq - Ecaussinnes - Fauquez - Hal - Haut-Ittre - Ittre - Nivelles -  
Oisquercq - Ronquières - Tubize - Virginal - Waterloo - Wauthier-Braine

**Rédaction - Administration :** Jean-Paul CAYPHAS  
« La Vigne »  
rue de la Montagne 28, 1460 Ittre  
Tél. 067/460.16



**Editeur responsable** : Pierre HOUART      Centre International  
rue Belliard 220, 1040 Bruxelles - Tél. 34 51 74

ABONNEMENTS : Pour 1969 : le n° 2 (presque épuisé) : 70 frs  
le n° 3 : 50 frs ; le n° 4 : 50 frs

Pour 1970 .

Pour 1971 :

Abonnement de l'année :  
75 frs (3 numéros)

Abonnement de l'année :  
75 frs (3 numéros)

Pour 1972 :

Abonnement Ordinaire : 75 frs  
Abonnement de Soutien : 200 frs  
Abonnement d'Honneur : 400 frs

à verser au C.C.P. 9353.86 de M. Jean-Paul CAYPHAS, 28 rue de la Montagne à Ittre.

### Notre cliché de couverture :

Florent de Rifflart, seigneur d'Ittre et sa 3<sup>e</sup> femme Jacqueline d'Yve. La seigneurie vient d'être érigée en baronnie en 1652. Notre-Dame d'Ittre, revêtue de son manteau espagnol depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, apparaît ici debout. C'est après sa restauration en 1898 que la Vierge en majesté put être admirée dans sa position originelle : celle de Vierge assise.

On distingue à l'arrière-plan, l'église et le château

#### MEMBRES DE SOUTIEN (Fin)

Monsieur Joseph ANDRE, Rebécq  
Le Vicomte et la Vicomtesse JOLLY Ittre

# DEUX SIECLES DE QUERELLES ENTRE LES SEIGNEURS D'ITTRE ET DE FAUQUEZ<sup>(1)</sup>

## INTRODUCTION

LES premières querelles entre les seigneurs d'Ittre et de Fauquez datent du XV<sup>e</sup> siècle. Définitivement séparées depuis un siècle<sup>(1)</sup>, les deux terres forment deux entités solides que ne relie plus aucun lien familial.

Fondés sur des revendications territoriales et des questions de prestige, les procès et litiges qui font l'objet de cet article sont peu connus. Mentionnés par Tarlier et Wauters<sup>(2)</sup> et Pelgrims<sup>(3-4)</sup>, notamment quant au rétablissement de la Confrérie des archers de Notre-Dame d'Ittre et à l'agrandissement du chœur de Saint-Remi, ils sont l'objet de nombreux documents d'archives. Ces archives d'où sont tirés les éléments de cette querelle fondamentale proviennent du fonds de Corroy-le-Château<sup>(5)</sup>. Appartenant aux marquis de Trazegnies d'Ittre, ce fonds contient la plus grande partie des archives d'Ittre et de Fauquez. Il comprend des centaines de milliers de pièces s'éche-

<sup>(1)</sup> Stroobant et Pelgrims rapportent qu'après une première séparation, les seigneuries d'Ittre et de Fauquez se retrouvent réunies au début du XIII<sup>e</sup> siècle par le mariage d'Etienne d'Ittre, seigneur de Fauquez, avec Alice de Grimbergh, héritière d'Ittre. Selon ces auteurs, ces retrouvailles durent un siècle. Tarlier et Wauters, dans le chapitre consacré à Ittre, contestent vivement ces affirmations. Il est en tout cas certain qu'en 1360 les deux seigneuries appartaient à des propriétaires différents.

STROOBANT, « Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Fauquez, Ittre, Samme et Sart », dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, Tome IV, Anvers, 1847, p. 424.

PELGRIMS, *Histoire de la commune d'Ittre*, Bruxelles, 1952, p. 64.

TARLIER et WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges*, 1860, Ittre, p. 36.

<sup>(2)</sup> TARLIER et WAUTERS, *op. cit.*, p. 36.

<sup>(3)</sup> PELGRIMS, *op. cit.*, pp. 25, 114 et 115.

<sup>(4)</sup> Stroobant, dans sa « Notice... sur les seigneurs de Fauquez », signale de même très brièvement l'un ou l'autre point de conflit, pp. 421 et 422.

<sup>(5)</sup> Aux Archives de l'Etat à Namur.

lonnant du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle et forme une des plus importantes collections d'archives seigneuriales du pays (<sup>6</sup>).

Le premier ouvrage à traiter plus systématiquement des différends entre les seigneurs d'Ittre et de Fauquez est un mémoire de licence consacré à la famille Rifflart. Ce travail, essentiellement basé sur le fonds de Corroy-le-Château et rédigé peu après son classement, présente un intérêt prodigieux pour l'histoire d'Ittre. Se basant sur les archives précitées, son auteur, Daniel Dellevaux, étudie de manière fouillée l'histoire de la famille Rifflart, qui fut également l'histoire d'Ittre pendant deux siècles et demi (<sup>7</sup>).

La communication de plusieurs liasses de copies d'archives (<sup>8</sup>) par le marquis Olivier de Trazegnies d'Ittre, que nous remercions ici bien vivement, a facilité notre tâche dans l'élaboration de cet article.

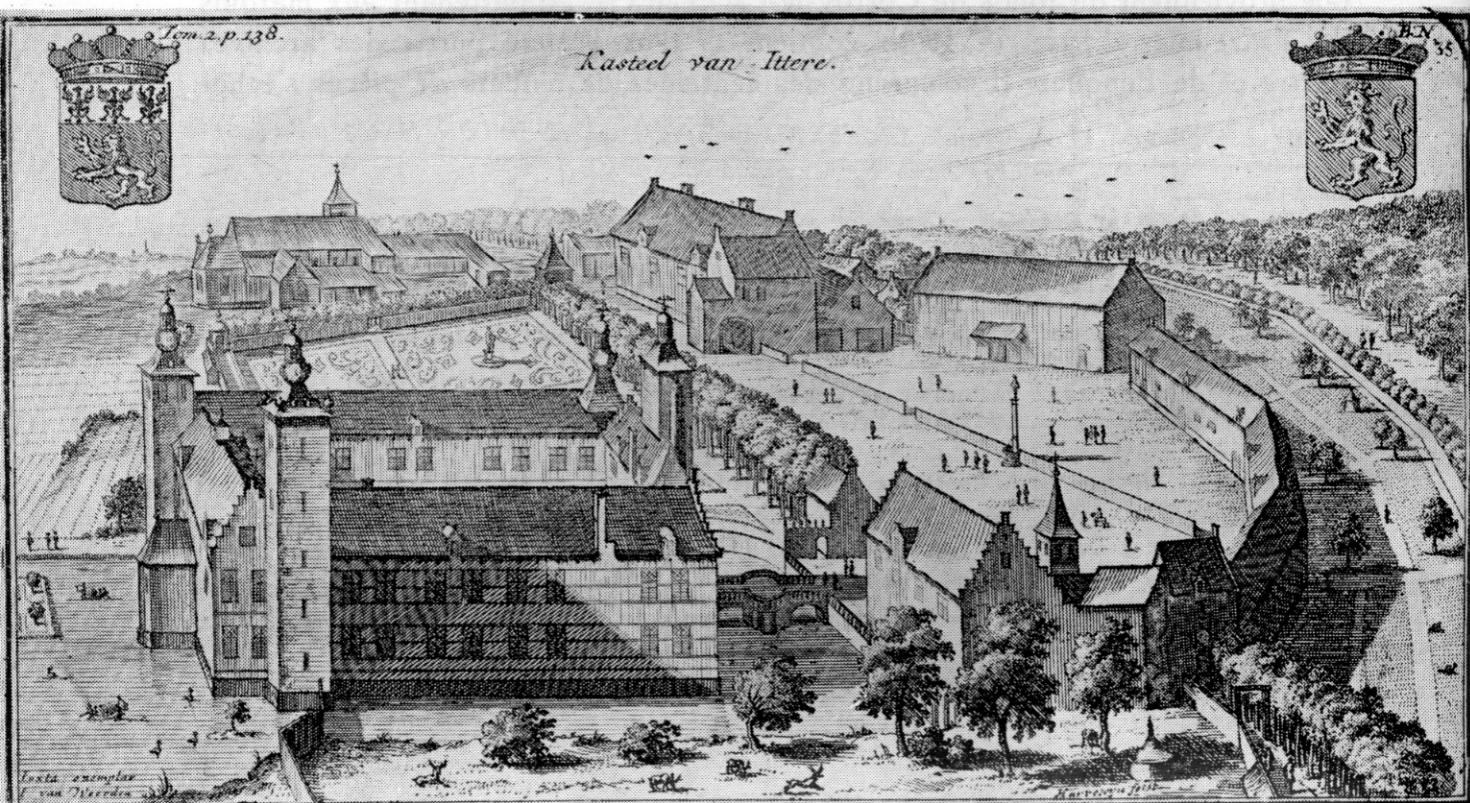
(<sup>6</sup>) C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, *Inventaire des archives du fonds de Corroy-le-Château*, Bruxelles, 1962, p. 5.

(<sup>7</sup>) DELLEVAUX, *Histoire de la famille Rifflart, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Faculté de philosophie et lettres de l'U.L.B., 1960.

(<sup>8</sup>) Archives de Corroy-le-Château, copies de documents dressés par l'abbé Nicolas, aumônier à Mozet.

*Le château d'Ittre rebâti en 1632 par Florent de Rifflart.*

(Gravure de 1699)



## LES PREMIERS PROCES

C'EST dans l'ouvrage de Tarlier et Wauters<sup>(9)</sup> que le lecteur trouve une première indication sur le climat qui sera celui de deux siècles, quand en 1446 Guillaume Poliet est nommé mayeur d'Ittre « *par tant que les deux seigneurs d'Ittre estoient en question pour leurs seigneuries* ».

Dès cette époque, le seigneur de Fauquez fit tout ce qui était en son pouvoir pour supprimer la Confrérie des archers de Notre-Dame d'Ittre qui accompagnait annuellement la procession avec sa rivale, la Confrérie des archers de Fauquez<sup>(10)</sup>. Il semble qu'il y parvint momentanément ; la Compagnie d'Ittre périclita puis s'éteignit.

Jean de Baillencourt, seigneur d'Ittre, demanda alors son rétablissement à la grande colère de son voisin de Fauquez. Il l'obtint le 12 juin 1540 d'une sentence du Conseil de Brabant<sup>(11)</sup>.

Le 6 septembre 1503, Janin Socka, sergent de Jacques d'Ittre, interrogé par Paul Ooghe, seigneur de Fauquez, reconnaît qu'il n'avait pas le droit de saisir les bêtes d'un certain Jean sur le pré « *emprès l'église d'Ittre* », bien faisant partie de la seigneurie de Fauquez. Il déclare l'avoir fait sur l'ordre de son maître et est alors pardonné par Paul Ooghe<sup>(12)</sup>.

*Sur une citation à comparaître adressée à Paul Ooghe par le Conseil de Brabant, sur plainte de Jean de Baillencourt* (13).

La scène se passe le 17 décembre 1523 à Thibermont<sup>(14)</sup>, seigneurie voisine d'Ittre et « *de toute ancienneté tenue par les seigneurs d'Ittre* » (15).

(9) TARLIER et WAUTERS, *op. cit.*, p. 36.

(10) STROOBANT, « Notice historique et généalogique sur les seigneurs d'Ittre et de Thibermont », dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, Tome II, Anvers, 1844, p. 369.

PELGRIMS, *op. cit.*, p. 142.

(11) STROOBANT, « Notice historique et généalogique sur les seigneurs d'Ittre et de Thibermont », *op. cit.*, pp. 378 et suiv.

TARLIER et WAUTERS, *op. cit.*, p. 36.

PELGRIMS, *op. cit.*, pp. 144 et suiv.

(12) Archives de Corroy-le-Château, abbé Nicolas, voir note 8.

(13) Archives de Corroy-le-Château, abbé Nicolas, voir note 8.

(14) Actuellement le Bilot.

(15) STROOBANT, « Notice historique et généalogique sur les seigneurs d'Ittre et de Thibermont », *op. cit.*, p. 369.

Deux laboureurs au service de Jean de Baillencourt, seigneur d'Ittre, ainsi qu'un de ses serviteurs, un nommé Douffay, coupent paisiblement du bois, quand surviennent plusieurs membres de la famille Ooghe « accompagné ensemble de sept chevaux », l'un d'eux portant même une arbalète bandée dans la direction des trois hommes, et criant « tue, tue » à tel point que les deux pauvres laboureurs « s'en sont fuyz en Haynnau »... (16). Les Ooghe font prisonnier Douffay et l'emmènent au château de Fauquez. Guillaume Ooghe « pour plus irriter ledit suppliant » (17) vient alors narguer Jean de Baillencourt « à cheval devant le chasteau d'Ittre », l'invitant à venir chercher le prisonnier à Fauquez.

#### **GUILLAUME DE RIFFLART CONTRE LOUIS ET DENIS DE FAUCUWEZ**

**F**N 1547, peu après son mariage avec Jeanne de Baillencourt (18), Guillaume de Rifflart revendiqua une partie de la seigneurie du Sart. Par représailles contre ce qu'il estimait une occupation de ses biens par un fermier de Louis Ooghe (qu'on appelle également de Faucuwez), il s'empare de son bétail et l'amène « en prison » à Ittre. Il est condamné en 1550 mais va en appel de ce procès (19).

Nombreux sont aussi les procès où tel seigneur assigne l'autre, l'accusant de violer ses prérogatives seigneuriales en exerçant la justice hors des limites de sa seigneurie.

En 1559, au cours d'un procès qui oppose les deux rivaux, Frère Paul de Saint-Georges, vice-curé d'Ittre, déclare au procureur venu enquêter sur place « qu'il y a une inimitié et rancœur si grande... que le curé ne scet comment se conduire, s'il donne de l'eauwe béniste à l'un devant, l'autre lui en scet mauvais gréz » (20).

---

(16) La limite entre le duché de Brabant et le Hainaut était en effet très proche, Braine-le-Château, seigneurie voisine de Thibermont était située en Hainaut.

(17) Le demandeur en la cause, celui qui adresse la requête, la « supplique ».

(18) Fille de Jean de Baillencourt et d'Anne d'Ittre.

(19) DELLEVAUX, *op. cit.*, p. 69.

(20) Greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles, liasse 641, août 1691.  
PELGRIMS, *op. cit.*, p. 114.



*Vue moyenâgeuse du château de Fauquez.  
C'est ce château que vraisemblablement Paul Ooghe occupa.*

(Gravure de 1699)

## LE JOUR DE LA TOUSSAINT 1606...

AUCUN document se rapportant à des procès ou litiges n'a été retrouvé de l'époque de Philippe de Rifflart<sup>(21)</sup>. C'est après sa mort en 1604 que renaît la rivalité entre les deux seigneuries. Cette lutte, qui donnera parfois lieu à des violences va occuper tout le XVII<sup>e</sup> siècle.

Le jour de la Toussaint 1606, alors que le petit Florent de Rifflart est sagement assis à côté de sa mère<sup>(22)</sup> dans le chœur de Saint-Remi, et profitant de l'absence de Désiré Malcot<sup>(23)</sup>, Philippe de Namur<sup>(24)</sup>, Marguerite de Fauquez et ses deux fils s'avancent vers la douairière d'Ittre et l'obligent à quitter sa place, s'installent par la force sur le banc « *poussant ledict Floris hors sa place, avecq un grand schandal en un tel jour* ». Bien que par une sentence arbitrale antérieure « *le siège dudit seigneur d'Ittre at esté approuvé*

<sup>(21)</sup> DELLEVAUX, *op. cit.*, p. 80.

<sup>(22)</sup> Jeanne van den Eeckoute, veuve de Philippe de Rifflart et tutrice de Florent de Rifflart.

<sup>(23)</sup> Second mari de Jeanne van den Eeckoute.

<sup>(24)</sup> Après la mort d'Antoine de la Viesville dont elle eut 6 enfants, Marguerite de Fauquez se remaria à Philippe de Namur.

*et depuis toujours demeuré en paisible possession, comme aussi tous droictz et prééminences d'icelluy chœur sont audit seigneur d'Ittre »* (25).

### UN EPISODE DE CAPE ET D'EPEE SUR LA PLACE D'ITRE FACE A LA GRANDE MAISON (26) DES SEIGNEURS DE FAUQUEZ

ITRE, 15 août 1649. C'est la fête de Notre-Dame, « *feste principale du village d'Ittre* ». Lors des vêpres, deux fils du seigneur d'Ittre, Florent de Rifflart (27), Florent, le jeune, appelé seigneur de l'Escuve, et Philippe-Ignace, appelé seigneur de Saint-Martin, ont emmené deux trompettes au jubé de

(25) Lettres de maintenue et d'ajournement, données par le Conseil de Brabant le 10 novembre 1606, Archives de Corroy-le-Château, Abbé Nicolas, voir note 8.

Archives de l'Etat à Namur, Fonds de Corroy-le-Château, n° 2.111.

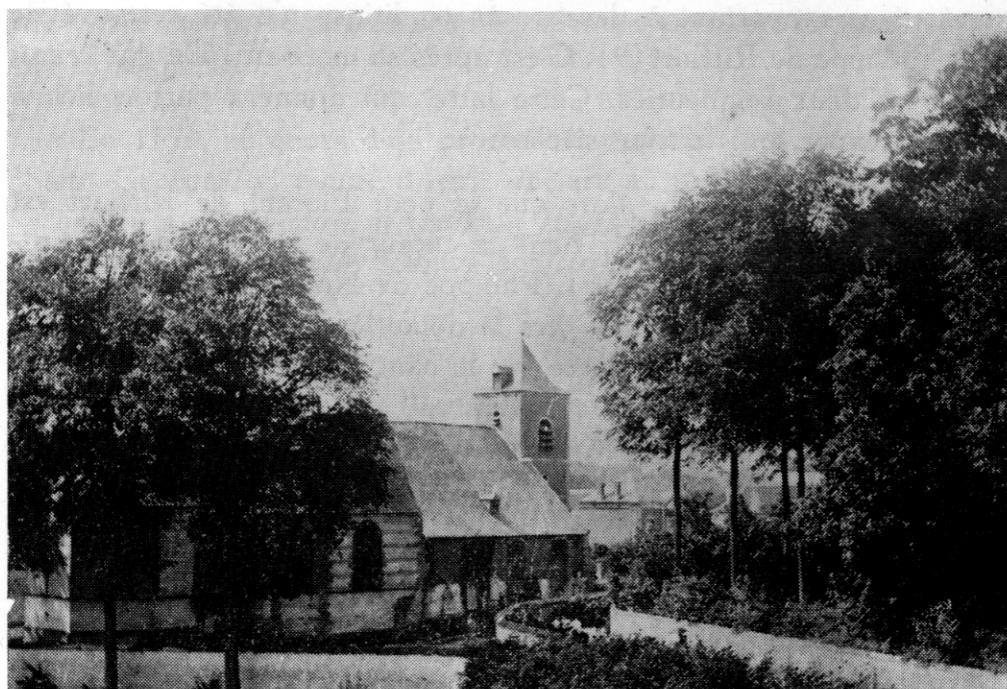
DELLEVAUX, *op. cit.*, p. 80.

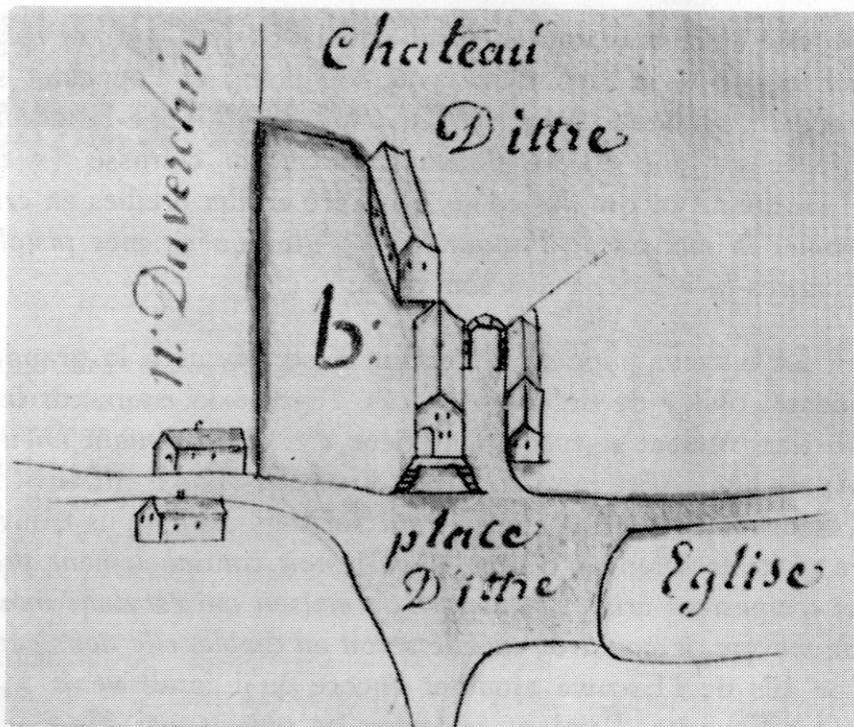
(26) La grande maison, possession traditionnelle des seigneurs de Fauquez, était un bâtiment très allongé, situé à l'extrémité des dépendances du château d'Ittre. Implantée au cœur même du domaine des seigneurs d'Ittre, on y accédait de la place par un bel escalier en pierre (voyez notre illustration ci-dessus ainsi que le dessin du centre d'Ittre dans « Entre Senne et Soignes », VIII, 1971, p. 10).

(27) Voyez en page de couverture Florent de Rifflart agenouillé devant Notre-Dame d'Ittre.

*L'ancienne église vue de la rue de la Montagne vers 1890.  
On distingue la route plus étroite et le vieux cimetière.*

(Archives de la cure)





*La « Grande Maison » des seigneurs de Fauquez sur la place d'Ittre.*

(Archives  
de Madame de Bivort  
de la Saudée,  
Photo De Brabanter)

l'église. Ceux-ci se mettent à jouer de leur instrument « avec telle impertinence et tintamar qu'on n'entendait goutte à l'église, le très auguste Saint Sacrement estant exposé », le tout « à l'estonnement du peuple ».

Sorti de l'église après l'office, Florent, le jeune, apostrophe Pierre Lambert, tambour du serment de Fauquez : « *Est-ce vous bougre qui avez crié Vive le seigneur de Fauquez* », en lui disant cela il lui donne plusieurs coups du plat de l'épée et lui tenant la pointe sur la poitrine, il lui dit qu'il le percera.

C'est à ce moment qu'arrive le seigneur d'Ittre avec son fils Philippe-Ignace, Florent, le jeune, voyant Ange Quernet, carrossier du seigneur de la Viesville (Fauquez) sortir de la grande maison où il se tenait avec le serment de Fauquez, court vers lui et le frappe à son tour du plat de l'épée. Se sauvant, le carrossier regagne l'escalier de la grande maison où il a encore le temps de voir le seigneur de Saint-Martin poursuivre le tambour de Fauquez, l'épée nue.

Le mayeur d'Ittre Philippe Gallot, venant également de la grande maison, lieu de réunion de la confrérie de Fauquez, et apercevant les seigneurs de Saint-Martin et de l'Escuive avec leur père, « ayant chascun l'espée à la main », s'approche pour « mettre le bien et apaiser leurs querelles ». Le seigneur d'Ittre

lui crie alors cent injures, disant que « *c'estoit luy quy mesloit les craunes* (28) *au village* », le repoussant avec son poing et l'appelant sans cesse « *villain, cocquin, schelme, traistre* ». De son côté Philippe-Ignace lui donne des coups d'épée au dos et, ne pouvant percer sa cuirasse (« *l'espée se pliat* »), il lui donne encore des coups à la face et aux oreilles en criant « *qu'ils feroient ruiner la maison de Fauquez* ». « *Allez querir mes pistolez, il fault tuer ces bougres-là* » lance-t-il à son valet.

Le mayeur parvient à s'enfuir et se réfugie à la grande maison dont il est bientôt obligé de défendre l'accès, l'épée à la main, car les fils de Florent de Rifflart veulent se ruer à l'intérieur « *et ce en reniant Dieu plus que dix fois* ». Après une sévère mise en garde, « *gardez-vous d'entrer* », les fils redescendent l'escalier avec fracas en se jetant sur tous ceux qu'ils trouvent. Tandis que sur la place le seigneur d'Ittre, « *qui estoit continulement présent, se desmenant et tempestant criant, la bougre de maison qui est dans mon chasteau, la diable de maison, je vouldroy qu'elle seroit au diable, elle nous causerat du malheur* », son fils de l'Escuive ajoutant encore qu'il ferait venir 5 à 6 régiments pour piller Fauquez. Pendant ce temps les plus jeunes fils « *le chanoine d'Anderlecqz* (29) *et le petit-fils se mocquoient, iectants la main continulement sur leur derrier, disant : voylà Faulquez, voylà Faulquez...*  » (30).

Jean-Paul CAYPHAS

*La suite de cet article paraîtra dans le premier numéro de 1972. Le lecteur connaîtra des conflits entre les seigneurs à propos de l'église d'Ittre. Point chaud dans leurs relations, cette querelle brûlante est révélée par quatre transactions successives au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où dans l'église du village « chaque seigneur avait sa semaine ».*

(28) « *Craune* » proviendrait du mot latin « *crinis* » : chevelure, crinière. L'expression « *mêler les craunes* » signifierait ici entremêler les cheveux, semer la discorde. (D'après une explication fournie par l'abbé Jous d'Ecaussinnes-Lalaing.)

(29) Il s'agit de Robert-Alexandre de Rifflart, chanoine de l'église Saint-Pierre à Anderlecht, chapelain d'honneur de la chapelle royale de Bourgogne (!).

(30) Archives de Corroy-le-Château, Abbé Nicolas, voir note 8.

# PROCES ET EXECUTION D'UN SUICIDÉ A TUBIZE EN 1551

**D**e tout temps, des gens se sont donné la mort. Mais jadis les lois civiles et religieuses considéraient le suicide comme une atteinte contre Dieu, la société et l'individu lui-même. Aussi nos ancêtres ne reconnaissaient-ils pas l'irresponsabilité du suicidé et faisaient-ils le procès et l'exécution de cette sorte de défunt<sup>(1)</sup>.

Lorsque le magistrat de Tubize<sup>(2)</sup> découvrait un pendu, le juge, en l'occurrence le bailli d'Enghien<sup>(3)</sup> envoyait à la maison mortuaire un sergent pour « calanger »<sup>(4)</sup> le malheureux, toujours suspendu à sa corde. En effet « l'exécuteur des Hautes-Œuvres »<sup>(5)</sup> était obligatoirement requis pour dépendre la victime. L'autorité d'Enghien faisait le plus souvent appel pour cette besogne au bourreau de Bruxelles. Pendant que le cadavre était toujours suspendu, et veillé, le procès du suicidé était porté devant le Grand Conseil du Brabant à Bruxelles. Celui-ci ne tardait pas à prononcer sa sentence, toujours la même d'ailleurs : faire sonner la cloche de la justice pour convoquer la population, traîner le suicidé hors de chez lui, puis promener le cadavre sur une claiere à travers la cité et enfin le rependre à une fourche patibulaire.

Toutefois, tout ne se passait pas toujours aussi aisément, car le tribunal exigeait parfois que l'on sorte le cadavre, non pas par la porte mais par un orifice creusé sous le seuil. L'exécuteur des Hautes-Œuvres recevait pour l'application de la sentence, une bourse bien remplie qui grossissait encore si le suicidé était resté

Un gibet reconstitué aux confins des communes de Braine-le-Comte et de Rebécq-Rognon.



*longtemps pendu. En outre, ses frais d'hôtel étaient payés et il recevait une paire de gants pour accomplir ce travail.*

*Quand aux meubles du défunt, ils étaient vendus au bénéfice du seigneur haut justicier<sup>(6)</sup>.*

*Le 2 juin 1551, le bailli d'Enghien, Josse de Yelinghen, fut averti qu'à Tubize un nommé Guillaume Marsille, pauvre homme couvreur d'« estrain » s'était pendu, « estranglé » par la gorge. Le bailli ordonna à son lieutenant, à son greffier et à d'autres officiers de se rendre à Tubize. En même temps, il envoya vers Bruxelles, le sergent Philippe Marie, pour aller chercher l'appariteur de justice. Celui-ci vint, dépendit Marsille, le lia sur un traîneau puis alla reprendre le malheureux à une fourche à la place patibulaire.*

*Pour ses peines, l'exécuteur des Hautes Œuvres reçut 10 livres. Les autres dépenses se répartissent ainsi : 1<sup>er</sup> pour cloux : 18 deniers ; 2<sup>e</sup> pour un « charton »<sup>(7)</sup> ayant été querir au bois une fourche et la mener au lieu de la justice : 24 sols ; 3<sup>e</sup> pour cordes : 4 sols ; 4<sup>e</sup> pour un « bougeon »<sup>(8)</sup> de fer servant à la « dite fourche » : 4 sols ; 5<sup>e</sup> pour avoir fait sonner la cloche de la justice : 8 sols ; 6<sup>e</sup> pour un traîneau : 8 sols ; 7<sup>e</sup> pour dépenses faites par les officiers au retour de la justice : 8 livres 3 sols<sup>(9)</sup>.*

Pierre VANDENHOUTE

#### NOTES ET ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

(1) Sur le suicide voir : E. ROLAND : « Procès et exécutions de suicidés », dans *Annales du Cercle Archéologique du Canton de Soignies*, Tome XV, Soignies, 1955, pp. 97-100 ; et L. STROOBANT : « Suicidé », dans la revue *Jadis*, février 1899, 3<sup>e</sup> volume, n° 26, pp. 28-29.

(2) Les maires et échevins formaient sous le nom de « magistrat » ou « gens de loi » un corps dont les attributions étaient à la fois administratives, judiciaires et politiques.

(3) Sur les baillis d'Enghien, voir : E. MATTHIEU : « Histoire de la Ville d'Enghien », dans *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, IV<sup>e</sup> série, Tome I<sup>er</sup>, Mons, 1875, pp. 333-347.

(4) Calanger ou chalongier : Poursuivre judiciairement.

(5) Sur l'exécuteur des Hautes Œuvres, voir dans *Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, 5<sup>e</sup> année, avril 1951, n° 16 : « Un fonctionnaire communal aujourd'hui disparu en Belgique : l'exécuteur des Hautes Œuvres ».

(6) Les seigneurs d'Enghien possédaient trois fiefs en Brabant, dont les deux premiers relevaient de la Cour féodale de Brabant. Le premier de ces fiefs était appelé « Enghien Brabant ». Il contenait les villages de Rebécq, Ronquières, Hennuyères, Brages, Boogaerden, Leerbeek, et Beringen et leurs appartenances, avec la haute justice de Tubize, la haute, moyenne et basse justice, droits de bâtards, d'aubaines, de confiscation, de donner rémission, de composer des crimes et de les convertir en civil. Le droit de haute justice, donna lieu à d'épineux litiges entre seigneurs qui s'en prétendaient seuls et exclusifs titulaires. Ainsi les seigneurs d'Enghien en connurent-ils à Tubize, Rebécq et Hennuyères avec le Chapitre de Nivelles. A ce sujet voir : L. LAUWERS : « Quelques notes historiques sur la commune de Tubize », dans la revue *Le Folklore Brabançon*, décembre 1962, n° 156, pp. 430-437.

(7) Charton : charretier.

(8) Bougeon : goujon.

(9) Archives Générales du Royaume, Bruxelles, Chambre des Comptes, n° 15069, année 1550-1551, f° 48 recto.

Sur l'histoire de Tubize, voir : L. LAUWERS : *Tubise, Clabecq*, 1969.

TARLIER et WAUTERS : « Tubize », dans *Géographie et Histoire des Communes belges*, Canton de Nivelles, Bruxelles, 1860, pp. 139-152.

« Tubize », dans le journal hebdomadaire *La Feuille d'Annonces*, 103<sup>e</sup> année, n° 43, Nivelles, 27 octobre 1968.

## A propos de la tombe de la jambe de LORD UXBRIDGE

### UN INCIDENT DIPLOMATIQUE A WATERLOO EN 1878

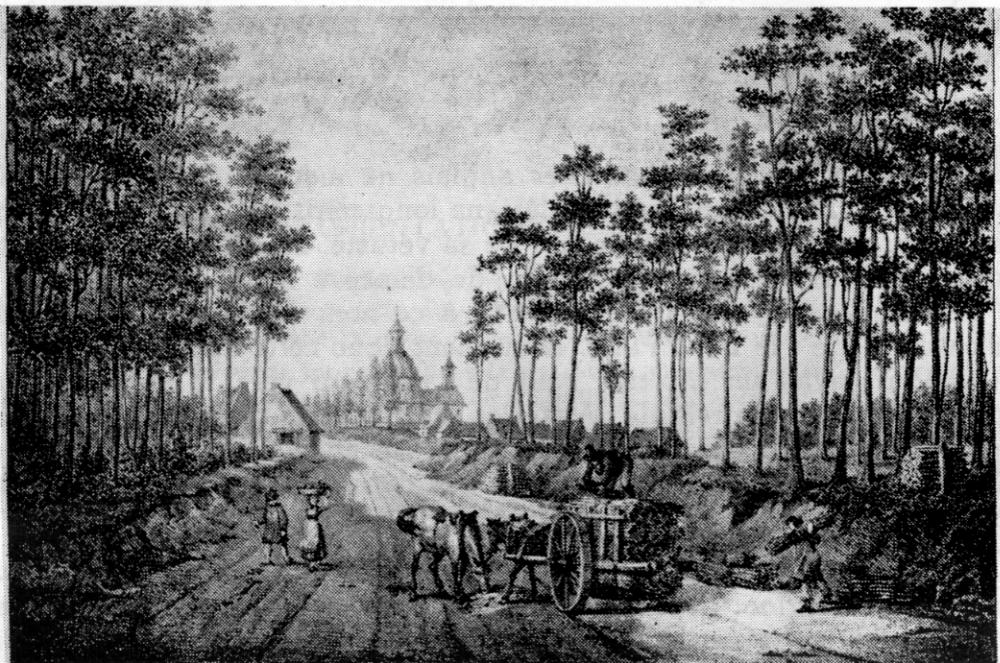
AVANT 1880, beaucoup de touristes anglais ne manquaient pas de visiter, à Waterloo, une maison que l'on désigna longtemps sous le nom de : Château tremblant, vraisemblablement à cause de sa vétusté. Et de fait, cette habitation, construite vers 1750, servit longtemps de demeure à un garde-général de la forêt de Soignes, du nom de Pâris. Or, à ce nom de famille, se rattache un lieu-dit du village : le Petit Paris. D'où vient donc cette appellation ? Ce Jean-Baptiste Paris avait un fils très petit de taille, qui vers 1820, tenait auberge à cet endroit. Les naturels de Waterloo qui allaient désoiffer en cet endroit disaient : nous allons chez le Petit Pâris. L'accent circonflexe finit par tomber en désuétude, et ce nom de famille finit par désigner l'endroit où se situait cet établissement.

Mais revenons à nos moutons. Or donc, le 18 juin 1815, l'aube se lève sur la plaine de Waterloo. Il pleut à torrents. Les Anglais sont sur la défensive ; ils attendent l'attaque des Français. Côte à côte, Wellington et Lord Uxbridge, suivent sur la ligne de feu les opérations dont ils viennent enfin de prendre l'initiative. Les Français ont reconnu la silhouette du Duc de Wellington. Une batterie d'artillerie est mise en position, cachée par l'infanterie en marche. Le feu est ouvert sur le groupe d'état-major anglais. Lord Uxbridge tombe en s'écriant : « By Jove, j'ai perdu une jambe ». L'avez-vous bien perdue, lui répond le Duc de Wellington ? Tout ensanglé, lord Uxbridge est transporté à Waterloo, dans la maison de Jean-Baptiste Pâris. Un boulet de canon lui a fracturé la cuisse. Un chirurgien accourt, et William Paget est amputé d'une jambe. Quelques jours après, il est conduit à Bruxelles, chez la marquise d'Assche. Celle-ci en le voyant s'écrie : « Comme vous devez souffrir ». Et lui de répondre : « Et bien marquise, je ne pourrai plus danser avec vous, qu'avec une jambe ».

Après l'amputation, Jean-Baptiste Pâris avait enfoui la jambe amputée dans son jardin, au pied d'un arbre.

Or un jour, vers les années 1877-1878, un visiteur anglais, parmi tant d'autres, pénètre dans le petit musée. Il est le fils de William Paget comte d'Uxbridge, celui-là même qui, à Waterloo, le 18 juin 1815, mena les charges de la cavalerie anglaise. A l'intérieur du musée, on montre au visiteur la pièce maîtresse de la collection. C'est, sous un châssis de verre, ... quelques ossements et une botte... Ce sont là, lui dit-on les restes de la jambe d'un fameux général du Duc de Wellington, Lord Uxbridge. Le visiteur sursaute ? Seraient-ce donc là les restes de la jambe de son illustre ancêtre.

Et effectivement, les ossements exposés sont bien ceux de la jambe de William Paget, qui après avoir été blessé par un des derniers coups de boulets de canon français, fut transporté dans cette maison où il subit l'amputation d'une jambe.



*Vue du village de Waterloo au sortir de la forêt de Soignes.*

Waterloo en 1825

(Gravure de Madou. - Collection J.-P. Cayphas)

Profondément outré de cette macabre exhibition, de retour en Angleterre, Paget s'en va trouver l'ambassadeur de Belgique, lui expose sa découverte et ne lui cache pas sa profonde indignation. L'ambassadeur promet d'intervenir. Et effectivement, quelques jours après, parvient à Bruxelles, une note diplomatique demandant l'interdiction de cette macabre exhibition qui offense une grande et noble famille anglaise.

Le ministre belge des Affaires étrangères, Frère-Orban, ordonne une enquête. Et celle-ci révèle que quelques années auparavant, un ouragan avait

déraciné un arbre dans le jardin, mettant à jour les restes de la jambe. Après les avoir recueillis, le propriétaire les avait exposés dans une vitrine, dans une pièce de sa maison transformée en musée.

Mis au courant des démarches de Paget, le propriétaire se cabre, sûr de son bon droit, refusant catégoriquement de se séparer des ossements.

Pendant ce temps, au Ministère des Affaires Etrangères, et à celui de l'Intérieur, les fonctionnaires se préoccupent de trouver un moyen légal pour faire cesser cette macabre exhibition. On songe un moment à invoquer le délit de sépulture. Oui, mais l'ennui, c'est que ce délit envisage la profanation des restes mortels d'un trépassé. Or, en l'occurrence, William Paget vécut encore de longues et bonnes années, après avoir subi l'amputation de sa jambe. Bref, l'affaire piétine. Le ministre des Affaires Etrangères voudrait bien arranger les choses à l'amiable, et ne verrait pas d'un mauvais œil la remise des ossements à la famille de Paget, moyennant le payement d'une indemnité au propriétaire du petit musée. Consulté celui-ci refuse. Mais Paget n'entend pas donner suite à un pareil marchandage, et il intervient personnellement auprès du ministre belge des Affaires Etrangères. Celui-ci, bien embarrassé, sans doute, s'enquiert auprès de son collègue de l'Intérieur de la légalité de la position du propriétaire du petit musée.

Et c'est à ce moment que surgit la solution. Solution qui, certes, ne satisfera pas les détenteurs de la jambe, mais qui elle aussi ne satisfera qu'à moitié la famille anglaise soucieuse de récupérer l'accessoire pour le joindre au principal.

Et en effet, personne n'avait songé jusque là à un banal petit article de la loi communale fixant les attributions des bourgmestres en matière de sépulture. Le bourgmestre de Waterloo fut donc prié de faire respecter la loi.

Et c'est ainsi que l'on remit à la terre du cimetière de Waterloo les restes de la jambe du propre cousin du Duc de Wellington, le glorieux général, comte d'Uxbridge.

Que reste-t-il à Waterloo comme souvenir de cet incident ? Au musée Wellington, est exposée la prothèse qui remplaça la jambe dont il fut amputé. Et puis, dans le jardin de la maison de Jean-Baptiste Pâris, une pierre commémorant cet évènement, et deux inscriptions l'encadrent ; l'une signalant la visite faite le 20 mai 1821, par le roi de Hanovre, et celle du roi Georges IV d'Angleterre le 1<sup>er</sup> août de la même année. Et puis, ce quatrain :

*Au jour du réveil des morts,  
Que j'aurai du chemin à faire,  
Pour aller rejoindre mon corps,  
Qui m'attend en Angleterre.*

Léon VAN DORMAEL



Bois-Seigneur-Isaac vers 1600.

Enluminure tirée d'un des albums de Croy :  
Braine-le-Comte et sa châtellenie.  
Cod. Min. 50, VI, fo 12, Bild-Archiv und Porträt-Sammlung,  
Bibliothèque Nationale d'Autriche, Vienne.